



Saint-Maurice, le 21 septembre 2023

Réf : AB

A QUI DE DROIT

Certificat de travail de Maître Benoît FOURNIER

Au terme des examens ECO de l'EA 1/22, Maître Benoît Fournier a mis un terme à son activité auprès de l'Académie de police. C'est l'occasion de saluer l'engagement de cet enseignant qui a formé de nombreuses volées d'aspirants.

Titulaire d'un brevet d'avocat et à la tête d'une étude basée à Sion et à Yverdon, Maître Fournier a enseigné les Droits de l'Homme depuis la première école d'aspirants policiers présente à Savatan, en 2005. Maître Fournier a également dispensé des cours de droit pénal, et ce depuis 2016.

En relation avec ces deux matières, il a officié en tant qu'expert aux examens du Brevet Fédéral de Policier, puis, dès la mise en vigueur du « Concept Général de Formation 2020 », pour l'épreuve écrite « Droit policier appliqué et interconnecté » ECO (Examen de la Capacité Opérationnelle).

Il est en outre l'un des auteurs du manuel ISP « Droits de l'Homme et éthique professionnelle » (deuxième édition parue en 2015).

Clair, concret, rigoureux et toujours à l'écoute des aspirants, Maître Fournier s'est imposé comme une référence dans l'enseignement de ces deux branches.

L'Académie de police le remercie très sincèrement pour son investissement, sa disponibilité et la qualité de son enseignement et lui souhaite le meilleur pour la suite de son activité professionnelle !

Le Directeur de l'Académie de police

Alain Bergonzoli, colonel